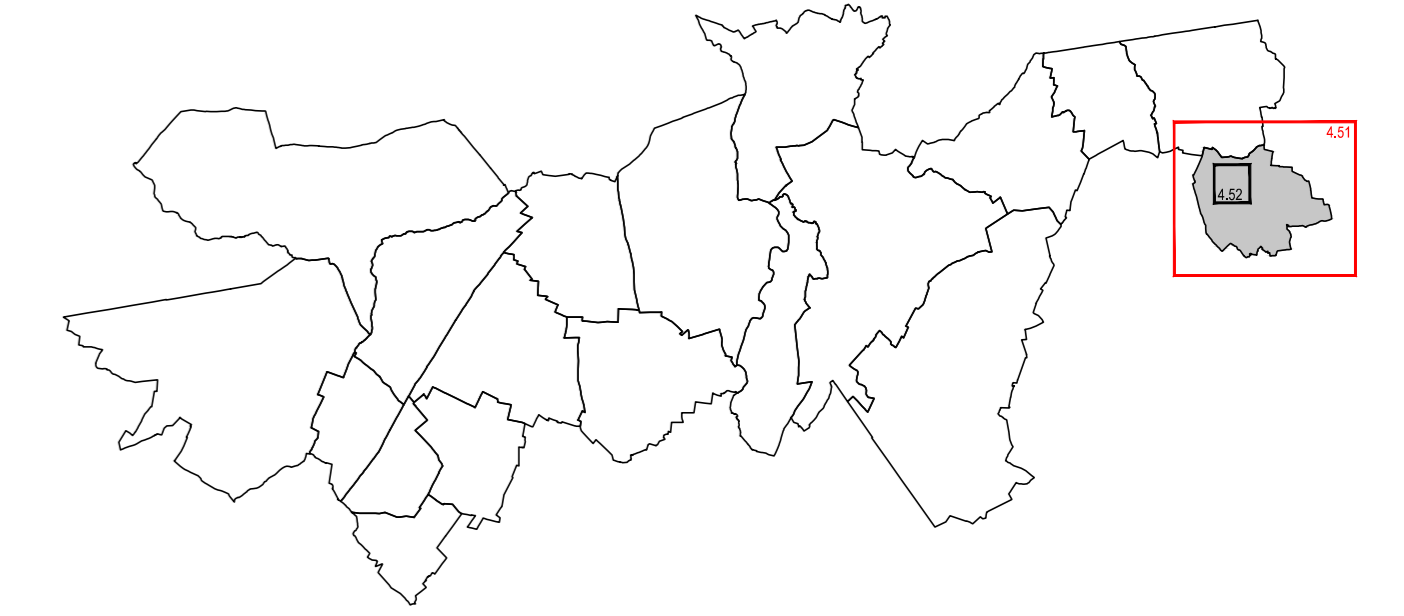


PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL




PLAN DE ZONAGE
 Rozoy-le-Vieil
 Ensemble

Echelle : 1/5000

Objet	Arrêté le 27 mai 2021
Approuvé le	
Révisé le	
Modifié le	
Mis à jour le	

ecmo Ecmo sas - 1, rue Népce - 45700 Villemandeur



Éléments du paysage à préserver

Patrimoine architectural :

- Bâti/ouvrage remarquable
- Bâtiment
- Élément architectural
- Puits

Patrimoine naturel :

- Haie
- Étendue d'eau
- Espace arboré
- Parc

Légende :

- Limite des zones
- Espace boisé classé à conserver
- ★ Bâtiments pour lesquels le changement de destination est autorisé et réglementé
- Secteur délimité au titre de l'article R.151-34 2° du Code de l'Urbanisme (secteur protégé en raison de la richesse du sol ou du sous-sol)
- Le changement de destination des commerces situés en rez-de-chaussée pour une destination à usage d'habitation est interdit
- Limite administrative